

L'aviation, avenir du Canada

M. Cléophas Bastien, ministre du gouvernement Godbout, dit que le programme impérial d'aviation va placer le Canada au premier rang des nations du monde quant aux transports aériens

Québec, 21.—M. Cléophas Bastien, ministre du gouvernement Godbout, a prononcé mardi soir au poste CHRC, de Québec, une causerie dont voici quelques extraits:

M. Manion dénonce les profits "révoltants", dit-il, dans les contrats de guerre. Ils sont si "révoltants" que personne jusqu'ici n'en avait entendu parler. C'est sans doute parce que les profits sont si exorbitants que quelques industriels canadiens ont refusé d'exécuter certains contrats distribués par la Commission de contrôle instituée par le gouvernement libéral, sous prétexte que leurs travaux réguliers étaient plus payants. Au reste, M. Manion a-t-il donné à ce sujet des précisions? Il s'est contenté, sur cette question comme sur bien d'autres, d'affirmations gratuites, d'un battage purement électoral et démagogique.

M. Manion ne peut formuler aucun reproche sérieux sur l'administration libérale. Un conservateur tel que M. Sutherland, ancien ministre conservateur de la Défense nationale, a avoué nettement que le gouvernement libéral avait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire depuis la déclaration de la guerre. Et M. Givens, autre conservateur de vieille souche, qui occupe un poste éminent dans son parti, a déclaré que "tout homme d'esprit qui a étudié les faits et qui a suivi l'action du gouvernement sait qu'il est faux de dire que le gouvernement King s'est fourvoyé dans sa politique de guerre."

M. Bastien parle du programme impérial de l'aviation, conçu et exécuté par l'administration libérale. Ce programme, dit-il, constitue non seulement une mesure de guerre opportune, mais aussi un placement pour l'avenir, et un placement tel que, la paix rétablie, le Canada sera au premier rang des nations du monde quant à l'entraînement aérien des pilotes de l'aviation civile et quant à la fabrication des appareils.

On se souvient que la guerre de 1914 a été le tremplin de la grande industrie. Autant l'industrie de l'automobile, entre autres, a immensément progressé à cette époque, autant l'industrie de l'aviation est appelée à se développer après la guerre actuelle. La sagesse du gouvernement libéral a consisté à prévoir cette éventualité et à en faire bénéficier le Canada.

L'exécution intégrale de cette gigantesque entreprise nécessitera une capitalisation de \$600 millions, dont \$250 millions constitueront le montant de la contribution de l'Empire et la balance, soit \$350 millions, la part du Canada. Notre pays conserve l'entier contrôle de l'entreprise dont il sera le premier à bénéficier. Déjà, 125 aérodromes ont été construits au pays. On a établi 67 écoles d'aviation et 58 autres sont en voie d'établissement. Tandis qu'avant la guerre nous utilisions le matériel et les appareils de provenance étrangère nous sommes aujourd'hui en mesure, grâce à cette initiative qui a pourvu notre industrie aéronautique de capitaux, de construire au Canada nos propres avions. Dans le seul district de Montréal, trois avionneries fonctionnent à plein rendement et l'on présume qu'avant longtemps leur nombre se sera accru sensiblement.

Le programme impérial de l'aviation nécessitera un personnel de 40,000 hommes que l'on formera aux techniques de l'aéronautique moderne. Cette nouvelle industrie offrira des carrières de choix pour la jeunesse, durant la guerre aussi bien qu'au lendemain de celle-ci. Menuisiers, chimistes, dessinateurs, architectes, mécaniciens, pilotes-aviateurs, ouvriers métallurgistes, etc., etc., trouveront au Canada un terrain de choix où exercer leur activité.

Ce n'est que le squelette d'un organisme à qui le temps imprimera une prodigieuse vitalité. L'avenir des jeunes Canadiens qui voudront s'orienter vers la carrière de l'aviation et des techniques spécialisées est désormais assuré.

Sous le gouvernement King le commerce canadien a presque doublé. Il a aussi organisé l'aide à la jeunesse.

A la session de 1939, M. Rogers, alors ministre du Travail, a fait adopter un projet de loi par lequel le gouvernement fédéral s'est engagé à payer 50% du coût de la main-d'oeuvre, pourvu que les provinces intéressées en versent autant; tandis que les municipalités où s'effectuent ces travaux n'ont qu'à défrayer le coût des matériaux.